

Annexe : opération concernant la demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par la SA d'HLM UNICIL.

OPERATION LOGEMENT SOCIAL CLASSIQUE														
N°	Opération	Nature logements	Nombre de logements	Lieu	Montant de l'opération	Prêteur	Montant Total Emprunts	Type de prêt et montant		Index et taux du prêt	Durée	Quotité à garantir	Montant de la garantie CD 13	Co-garant sollicité
a	Réaménagement de dette déjà garantie par le Département : 17 lignes de prêt concernées souscrites auprès de la CDC.	Non défini	Non défini	Arles	CRD : 12 882 153,35 €	CDC	CRD : 12 882 153,35 €	Cf. Annexe à la délibération	CRD : 12 882 153,35 €	Cf. Annexe à la délibération		45%	CRD = 5 701 740,77 €	Ville de Marseille, Métropole AMP, Commune de Miramas, de Carnoux-en-Provence, de La Ciotat, d'Istres, de Trets, de Maignane, de Salon de provence, d'Auriol, de Fos-sur-Mer, du Puy Sainte Réparate, de Saint Martin de Crau, Port de Bouc (quotité variable selon les emprunts).

Principe du réaménagement sur contrats CDC :

- durée résiduelle des emprunts se situant entre 3 et 30 ans permettant d'allonger de 5 ou 10 ans la durée des prêts.
 - et emprunts indexés sur le Livret A, au taux supérieur ou égal à Livret A (taux actuel de 0,75%) +60 points de base, soit le coût actuel de la ressource pour la CDC.
- La marge sur index est ramenée à 0,60% sur la phase réaménagée.

CD : Conseil Départemental